

Séance du 16 septembre 2019

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
8	13
<u>Date de la convocation :</u> 09 septembre 2019	
<u>Date d'affichage de la convocation:</u> 09 septembre 2019	
<u>Date d'affichage du compte-rendu:</u> 23 septembre 2019	

L'an deux mil dix-neuf, le seize septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes Chrystèle BENESTON, Jessica COUINEAU, Françoise DEZE, Stéphanie RIOCREUX

MM. Pierre-Alexandre BRODSKY, Cyrille HALLIEN, Pierre NION, Christian SOUCHU.

Excusés : Emmanuelle LAURENT, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU (pouvoir à Jessica COUINEAU), Sébastien COLMAN, Patrick PLANTIER, Sébastien TOQUARD

Secrétaire de séance : Pierre-Alexandre BRODSKY

COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :

DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES :

Comité enfance jeunesse : Cyrille HALLIEN a participé à l'inauguration du Truckado, structure mobile d'animation dédié au service enfance et jeunesse de la Communauté de Communes. Ce TruckAdos a été financé avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre et Loire.

Comité environnement : Madame le Maire et Pierre Nion ont participé à la dernière réunion où ont été présentées les actions de sensibilisation et d'animation réalisées sur les différentes communes du territoire.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le second rapport étape de l'étude menée par la Communauté de Communes et le SMIPE avec le soutien du cabinet Espelia sur la reprise de la compétence « traitement des déchets » au 1^{er} janvier 2020 suite à la décision des communes du Maine et Loire de rejoindre la Communauté d'agglomération de Saumur. Le travail se poursuit sereinement.

DELEGATIONS SYNDICALES :

Commission géographique SMBAA : Pierre NION a participé à une réunion d'information sur les volumes d'eau qui sont prélevés dans l'Authion pour l'irrigation agricole. Cela représente 30 à 40 millions de m3 par an. Les différentes techniques d'irrigation devront nécessairement être repensées.

COMMISSIONS MUNICIPALES :

Commission affaires scolaires : Jessica COUINEAU a participé et représenté la municipalité au pot de départ d'Anne PUISSANT, cuisinière de la cantine scolaire depuis de nombreuses années et à la présentation de son successeur, Paul CAILLENS. Anne PUISSANT avait été félicitée et remerciée

publiquement par la municipalité à l'occasion de l'inauguration des travaux de la Place et du Petit Café Associatif en juillet dernier.

Cyrille Hallien indique que la rentrée scolaire s'est bien déroulée, les travaux préparatoires ont bien été anticipés durant l'été et les services municipaux se sont fortement mobilisés. Ce sont désormais les élèves de Cm1 et Cm2 qui sont accueillis à l'école de Benais. Il y a 26 élèves en Cm1 et 29 en Cm2. Des tables ont dû être ajoutées dans les salles de classe et à la cantine.

Commission école de musique : Madame le Maire et Christian SOUCHU ont participé aux inscriptions à l'école de musique samedi dernier. Une réunion a été organisée avec les élus des communes de Benais, la Chapelle sur Loire et Saint Nicolas de Bourgueil, les directeurs des écoles de musique de Benais-La Chapelle sur Loire et de Saint Nicolas de Bourgueil et l'ensemble des professeurs étaient réunis pour présenter le projet de regroupement des deux entités au 1^{er} janvier 2020.

Commission du personnel : Le contrat de Marie GARDIEN a été prolongé jusqu'au 31 octobre 2019 aux services techniques en remplacement de l'agent communal titulaire arrêté.

Commission communication : Le Petit Courrier est en cours de finalisation et sera à distribuer dans les boîtes aux lettres très prochainement.

DELIBERATIONS :

01 : D2019-53 : DENOMINATION DE LA PLACE PUBLIQUE ENTOURANT LA SALLE DES FETES

Vote Pour : 9 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2121-29 et L 2122-21

Considérant l'intérêt de poursuivre le plan de dénomination et de numérotation des voies et places publiques ;

Considérant qu'une meilleure identification des lieux et bâtiments faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également le travail de La Poste et des autres services publics ou commerciaux ainsi que la localisation sur les GPS ;

Madame le Maire expose que l'adressage constitue un pré-requis obligatoire au déploiement de la fibre sur le territoire de la commune ;

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune qui en sont jusque-là dépourvus ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **ADOpte** la dénomination suivante pour la place publique entourant la salle des fêtes : Place de la Liberté ; **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

02 : D2019-54 : ACQUISITION DE LA PARCELLE E 2263 AU LIEU-DIT LA GRAND COUR

Vote Pour : 9 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la parcelle n° E2263 située à La Grand Cour qui dessert l'ensemble des habitations n'est pas une propriété communale ;

Il convient que la commune acquière cette parcelle afin de l'intégrer et de la classer dans la voirie communale ;

Au préalable il conviendra de faire borner ladite parcelle afin de prendre en compte l'ensemble du terrain ouvert à la circulation ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **DECIDE** d'acquérir la parcelle E 2263 pour l'Euro symbolique ; **AUTORISE** Madame le Maire pour signer l'acte de vente au cabinet notarial DESPINS-

PICARD à Bourgueil et tout autre document permettant d'aboutir à l'acquisition ; **PRECISE** qu'une opération d'investissement sera inscrite au budget afin de financer l'ensemble des frais y afférent.

03 : D2019-55 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'IMPLANTATION D'UNE ARMOIRE ELECTRIQUE RUE SAINT VINCENT

Vote Pour : 9 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la demande formulée par ENEDIS pour implanter un poste de distribution électrique sur le parking du cimetière, rue Saint Vincent afin de sécuriser le réseau Haute Tension A (moyenne tension).

Lors d'une précédente séance le Conseil municipal n'avait pas relevé d'opposition à ce projet, hormis le lieu précis de l'implantation et avait demandé à l'opérateur de se rapprocher de l'Architecte des Bâtiments de France afin que les travaux soient réalisés conformément à ses prescriptions.

Ces points ayant été respectés, ENEDIS vient de transmettre à la commune le projet de convention de mise à disposition pour l'implantation de ladite armoire.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention et après en avoir délibéré, **ACCEPTE** la mise à disposition à titre gratuit des parcelles E 4112 et E913 à ENEDIS pour l'implantation d'une armoire électrique, **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération.

04 : D2019-56 : DROIT DE PREFERENCE SUR VENTE DE LA PARCELLE ZH 85

Vote Pour : 9 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu l'article L331-24 et suivants du Code Forestier qui précise qu' « *en cas de vente d'une propriété classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à quatre hectares, la commune sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété bénéficie d'un droit de préférence.* »

Vu le courrier reçu le 12 août 2019, informant de la mise en vente de la parcelle cadastrée section ZH numéro 85.

Considérant qu'à réception de la notification la commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **RENONCE A EXERCER** son droit de préférence sur la parcelle cadastrée Section ZH Numéro 85.

05 : D2019-57 : MISE EN LOCATION D'UN GARAGE : PROJET DE BAIL ET DETERMINATION DU TARIF

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1,

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'installation d'un distributeur à casiers de produits fermiers qui devrait voir le jour à l'automne 2019. Elle rappelle également que les porteurs de projets ont sollicité la municipalité pour la location d'un des garages situés au fond de la place de la salle des fêtes pour y installer ce distributeur afin d'expérimenter ce concept de libre-service qui vient en complément de l'activité de la boulangerie multiservice du village et du petit marché du lundi matin et que le Conseil a donné un avis de principe favorable au projet lors de sa séance de juillet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet de bail présenté pour la location d'un garage sis place de la Liberté ; **FIXE** le montant du loyer mensuel à 50 € ; **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

06 : D2019-58 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FÊTES POUR LE FINANCEMENT DES FESTIVITES DU 13 JUILLET 2019

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le Comité des fêtes a grandement contribué à l'organisation et à la réussite de la journée et de la soirée du 13 juillet 2019 au côté de la Municipalité et des associations présentes. Afin de soutenir le comité des fêtes qui a dû faire face à des dépenses importantes, la municipalité propose de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 851 euros correspondant aux repas des bénévoles et des musiciens, location de matériel, etc...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et l'abstention de Christian SOUCHU, trésorier du comité des fêtes, **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle au Comité des fêtes de Benais d'un montant de 851 € ; **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 chapitre 67 - article 6574.

07 : D2019-59 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE MISE EN SECURITE ET DE TRAITEMENT DE L'EFFONDREMENT DE CAVITE SOUTERRAINE GRAND MONT

Vu l'annonce légale informant les entreprises de la consultation parue dans la Nouvelle République le 13 août 2019 ainsi que sur la plateforme pro-marchepublic.com, vu les trois candidatures reçues, vu le rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre, qui au regard des critères définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (40%), la valeur technique (30%) et l'optimisation des délais (30%) propose la notation suivante :

Candidats	A - Prix 40 % - Note/40	B - Valeur technique 30 % - Note/30	C - Délais 30 % - Note/30	Note finale sur 100
1 Roc confortation	33,97	30,00	15,00	78,97
2 ACTS	40,00	30,00	11,25	81,25
3 SOGEA nord-Ouest TP	16,54	20,00	10,00	46,54

Les conseillers municipaux, après avoir délibéré, ont pu voter pour le candidat à qui ils souhaitent voir attribué le marché :

ROC CONFORTATION : 0 voix
 ACTS : 9 voix
 SOGEA nord-ouest TP : 0 voix
 ABSTENTION : 0 abstention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ATTRIBUE** le marché public de travaux de mise en sécurité et de traitement de l'effondrement de la cavité souterraine de Grand Mont à l'entreprise ACTS, pour un montant total de 83 145.00 € HT. **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché en question, **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour mener ce dossier à bien.

08 : D2019-60 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°3

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°D2019-27 du 08 avril 2019 approuvant le budget primitif 2019, la délibération n° D2019-38 du 03 juin 2019 approuvant la décision modificative du budget n°1 et la délibération n° D2019-45 du 1^{er} juillet 2019 approuvant la décision modificative du budget n°2,

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-10222 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 077,02 €
R-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	808,98 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 886,00 €
R-1341 : Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 435,20 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 435,20 €
R-1841 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2111-273 : Aménagement point d'apport volontaire rue du Petit Clocher	0,00 €	395,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-323 : Frais d'acquisition parcelle La Grand Cour	0,00 €	1 428,11 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-311 : Eclairage LED stade, place centre bourg et église	42 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21312-303 : Qualité de l'air à l'école	1 875,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-310 : Aménagement de la cour extérieure du petit café	359,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2132-301 : Accessibilité cabinet de sages-femmes	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-304 : Placard salle des fêtes	700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-294 : Comblement cavité et réfection voirie Grand Mont	0,00 €	88 105,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-318 : Aménagement voirie entre la place et la boulangerie	2 690,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-320 : Programme voirie 2019	0,00 €	11 534,22 €	0,00 €	0,00 €
D-21568-318 : Poteau incendie	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-313 : Matériels ST : motobineuse, tarrière, souffleur + poste à souder	187,59 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-315 : Défibrillateur	2 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-321 : Ordinateur direction de l'école	307,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-298 : Aménagement du bureau d'accueil	140,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	59 141,13 €	99 462,33 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	59 141,13 €	99 462,33 €	0,00 €	40 321,20 €
Total Général		40 321,20 €		40 321,20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** la présente modification du budget 2019.

09 : D2019-61 : INDEMNITES POUR ACTIVITE ACCESSOIRE – ECOLE DE MUSIQUE

Vu le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,

Considérant d'une part, l'acceptation expresse des agents pressentis, et d'autre part, l'accord expresse des autorités hiérarchiques des agents recrutés,

Madame le Maire expose au Conseil municipal :

- Que dans le but d'assurer la continuité de l'enseignement du saxophone, il sera nécessaire d'avoir recours à un fonctionnaire exerçant ses fonctions à temps complet au sein d'une autre collectivité,
- La durée du travail particulièrement faible et la quantité de travail particulièrement variable et étroitement liée au caractère fluctuant du nombre d'élèves inscrits par discipline, ne permettent pas la création d'un emploi permanent,

Madame le Maire requière l'accord de l'assemblée délibérante afin d'autoriser cette intervention et de mettre en place un régime d'indemnités pour travaux accessoires en faveur de l'agent chargé de l'enseignement du saxophone pendant l'année scolaire 2019-2020,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de créer un emploi de nature occasionnelle pour l'enseignement du saxophone pour une durée de 2 heures par semaine, soit **1.58/20ème** par semaine pendant une durée de 12 mois à compter du 09 septembre 2019, soit **82.11 heures de travail à l'année**, et d'en fixer le montant à la somme de **200.80 € brut** pour l'intervention mensuelle auprès de notre commune. **AUTORISE** l'agent pressenti à accomplir ce travail en dehors des heures légales effectuées au titre de son emploi principal, **DECIDE** d'indemniser l'intéressé par le versement d'une indemnité pour travaux accessoires, qui est inscrit au budget au chapitre 11, article 6228.

10 : D2019-62 : MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DE LANGEAIS

Les élus du Conseil municipal de Benais soutiennent la motion votée par le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire prise le 25 juin dernier contre la suppression de la Trésorerie de Langeais.

11 : D2019-63 : VENTE DE LA PARCELLE ZB59

Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande de Monsieur Philippe DUBARRY propriétaire d'une maison située à La Pasquerie qui a fait savoir à la municipalité qu'il confirmait son souhait de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZB n° 59 qui traverse sa propriété d'est en ouest.

Le Conseil municipal avait émis un avis favorable au principe lors de sa séance du 3 juin 2019 lorsque Monsieur DUBARRY avait informé la commune de son souhait d'acquérir cette parcelle afin d'y créer une mare pour assurer la défense incendie de la propriété.

Madame le Maire précise qu'après consultation des différents services, le fossé n'est pas classé cours d'eau et les dimensions projetées des travaux de création de la mare ne font pas l'objet d'observations particulières.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le projet d'aliénation de la parcelle communale cadastrée section ZB n°59 au profit de Monsieur DUBARRY et de fixer le prix de la dite vente. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de l'aliénation de gré-à-gré de la parcelle cadastrée section ZB n°59 d'une superficie de 621 m²; **FIXE** le prix de la vente à 0.30 centimes le mètre carré, soit 186.30€; **PRECISE** que les frais liés à la vente seront à la charge de l'acquéreur; **PRECISE** que la rédaction de l'acte de vente sera confiée au cabinet de notaire de Bourgeuil et **AUTORISE** Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cette parcelle de gré-à-gré.

QUESTIONS DIVERSES :

La plaque de cocher située rue de la République, en face de la mairie, sera prochainement restaurée.

Dépôts sauvages : carrelage, déchets verts, souches et autres détritiques divers ont de nouveau été retrouvés en forêt. L'ensemble du Conseil regrette ce manque de civisme qui coûte à l'ensemble de la population.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H45. Le prochain Conseil aura lieu le 07 octobre 2019 à 20h30.

Mme BENESTON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU	Mme DÉZÉ
		Excusé		
M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER	Mme RIOCREUX
	Excusée		Excusé	
Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD		
Excusée (pouvoir à Mme COUINEAU)		Excusé		